



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association ANFA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association ANFA
43-43 bis, route de Vaugirard - 92197 Meudon
Ce rapport contient 25 pages
Référence : ILL-AGE-CP



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association ANFA

Siège social : 43-43 bis, route de Vaugirard - 92197 Meudon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au comité de gestion de l'Association ANFA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre comité de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre comité de gestion le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre comité de gestion du 27 janvier 2020 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ANFA.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés le 25 juin 2020 adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au comité de gestion appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une

incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 25 juin 2020

KPMG S.A.

Isabelle Le Loroux
Associée

A.N.F.A.

COMPTE RENDU DE TRAVAUX
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXPERT-COMPTABLE,
BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

Sommaire

Bilan association	2
ACTIF	2
Immobilisations incorporelles	2
Immobilisations corporelles	2
Immobilisations financières	2
Stocks en cours	2
PASSIF	3
Fonds associatifs et réserves	3
Dettes	3
Engagements reçus	3
Engagements donnés	3
Compte de résultat association	4
Produits d'exploitation	4
Autres produits d'exploitation	4
Produits financiers	4
Produits exceptionnels	4
Charges d'exploitation	5
Charges financières	5
Charges exceptionnelles	5
Evaluation des contributions volontaires en nature	5
Annexes des comptes annuels	6
NOTE 1 - Faits caractéristiques de l'exercice	6
NOTE 2 - Règles et méthodes comptables	7
NOTE 3 - Notes sur le bilan	8
NOTE 4 - Notes sur le compte de résultat	10
NOTE 5 - Autres informations	11
NOTE 6 - Notes complémentaires sur le bilan actif	12
NOTE 7 - Notes complémentaires sur le bilan passif	14
NOTE 8 - Notes complémentaires sur le compte de résultat	15
NOTE 9 - Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice	15
NOTE 10 - Rappel du bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (présentés selon l'ancien format du plan comptable OPCA)	17

A.N.F.A.
43 bis, route de Vaugirard
92190 MEUDON

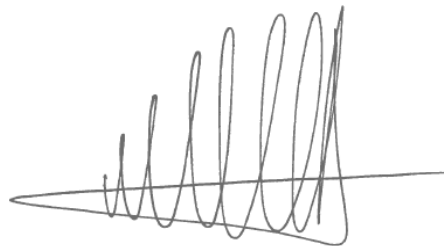
COMPTE RENDU DE TRAVAUX SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'**ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE** pour l'exercice du **1^{er} janvier 2019** au **31 décembre 2019** et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 17pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	100 856 128,79 €uros
Produits d'exploitation	36 104 063,23 €uros
Résultat net comptable	4 066 576,23 €uros

Fait à ANGERS,
le 19 juin 2020



F. TRAVADON
Associé

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	830 388	188 410	641 978	246 903
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				802 472
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				608
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 152 071	7 238 839	2 913 231	4 523 902
Autres immobilisations corporelles	6 194	424	5 770	61 100
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	71 100 000		71 100 000	71 100 000
Créances rattachées à des participations	275		275	275
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 448		5 448	51 193
TOTAL (I) - ACTIF IMMOBILISE	82 094 376	7 427 674	74 666 702	76 786 453
Stocks en cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	62 361		62 361	
Créances usagers et comptes rattachés	3 801 663		3 801 663	242 711 848
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	1 679 304		1 679 304	2 938 717
. Personnel	12 679		12 679	8 796
. Organismes sociaux	9 980		9 980	21 458
. Etat, impôts sur les bénéfices				214 638
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 477 441		4 477 441	13 638 428
. Autres	694 421		694 421	46 975 446
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	15 041 185		15 041 185	76 860 211
Charges constatées d'avance	410 392		410 392	111 380
TOTAL (II) - ACTIF CIRCULANT	26 189 427		26 189 427	383 480 923
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	108 283 802	7 427 674	100 856 129	460 267 376

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 024 687	1 024 687
. Ecart de réévaluation		
. Réserves		
. Report à nouveau	15 425 523	88 746 533
. Résultat de l'exercice	4 066 576	10 181 495
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecart de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	64 478 657	66 088 968
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I) - FONDS PROPRES	84 995 443	166 041 684
Provisions pour risques et charges	125 000	88 491 344
TOTAL (II) - PROVISIONS	125 000	88 491 344
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		16 788 192
TOTAL (III) - FONDS DEDIES		16 788 192
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	7 377 030	7 377 030
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 074 511	76 339 096
Autres	2 284 145	102 713 331
Produits constatés d'avance		2 516 699
TOTAL (IV) - DETTES	15 735 685	188 946 156
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	100 856 129	460 267 376
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
Montants nets produits d'exploitation					
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation		571 330	28 273 291	-27 701 961	-97,98
Cotisations			2 000 000	-2 000 000	-100
Autres produits		35 160 142	273 717 208	-238 557 066	-87,15
Reprise de provisions		250 000	68 525 437	-68 275 437	-99,64
Transfert de charges		122 591	312 502	-189 911	-60,77
Sous-total des autres produits d'exploitation		36 104 063	372 828 439	-336 724 376	-90,32
Total des produits d'exploitation (I)		36 104 063	372 828 439	-336 724 376	-90,32
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés		28 911	345 987	-317 076	-91,64
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change			1	-1	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)		28 911	345 989	-317 078	-91,64
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion			255 574	-255 574	-100
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (IV)			255 574	-255 574	-100
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)		36 132 974	373 430 002	-337 297 028	-90,32
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					
TOTAL GENERAL		36 132 974	373 430 002	-337 297 028	-90,32

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	15 686	6 035 162	-6 019 476	-99,74
Services extérieurs	5 226 744	8 318 387	-3 091 643	-37,17
Autres services extérieurs	2 702 145	3 398 067	- 695 922	-20,48
Impôts, taxes et versements assimilés	227 260	170 774	56 486	33,08
Salaires et traitements	2 184 018	7 289 551	-5 105 533	-70,04
Charges sociales	1 032 634	3 695 820	-2 663 186	-72,06
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 771 230	179 319	1 591 911	887,75
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		10 154	- 10 154	-100
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		74 774 395	-74 774 395	-100
Autres charges	18 899 743	259 293 839	-240 394 096	-92,71
Total des charges d'exploitation (I)	32 059 459	363 165 469	-331 106 010	-91,17
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	6 939	83 037	- 76 098	-91,64
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	32 066 398	363 248 506	-331 182 108	-91,17
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	4 066 576	10 181 495	-6 114 919	-60,06
TOTAL GENERAL	36 132 974	373 430 002	-337 297 028	-90,32
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes des comptes annuels

A.N.F.A.

43 bis, route de Vaugirard
92190 MEUDON
N° Siret : 784 671 497 00385

NOTE 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice social clos le 31 décembre 2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 100 856 128,79 €uros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 066 576,23 €uros.

A la suite de la réforme de la formation professionnelle de septembre 2018, les partenaires sociaux ont signé un accord le 20 décembre 2018 relatif à la constitution de l'opérateur de compétences OPCO MOBILITES.

Le champ d'intervention de l'OPCO MOBILITES intègre la branche de l'automobile, pour laquelle l'A.N.F.A. était l'ancien Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) jusqu'à fin mars 2019.

Du 1^{er} avril 2019 au 31 août 2019, un mandat de gestion a été conclu pour que l'A.N.F.A. assure la gestion de l'activité de l'OPCO MOBILITES, relative à la branche de l'automobile.

Un Apport Partiel d'Actif (APA), de l'A.N.F.A. vers l'OPCO MOBILITES, a ensuite été acté le 28 août 2019 avec une date d'effet juridique au 1^{er} septembre 2019.

Sur les plans comptables et fiscaux, la date d'effet de l'APA a été rétroactivement fixée au 1^{er} janvier 2019.

A la suite de ces opérations, l'A.N.F.A. n'a désormais plus le statut d'Organisme Paritaire Collecteur Agréé, mais a conservé la gestion de la Taxe Fiscale de la branche de l'automobile.

NOTE 2 - Règles et méthodes comptables

Référentiel appliqué :

A compter des présents comptes annuels clos au 31 décembre 2019, du fait de la fin du statut d'OPCA, l'A.N.F.A. n'applique plus le règlement n° 2015-03 de l'Autorité des Normes Comptables, ni le règlement n° 2011-01 du Comité de Réglementation Comptable, relatifs aux comptes annuels et plans comptables applicables aux OPCA.

L'A.N.F.A., association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, respecte les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif au plan comptable général, le cas échéant, modifié par les règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-06 et 2016-07.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC.

Principes comptables appliqués :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

Image fidèle

Comparabilité : l'opération d'Apport Partiel d'Actif et le changement de plan comptable décrits ci-dessus impactent la comparabilité des comptes entre 2019 et 2018. Les notes suivantes permettent d'en apprécier les conséquences.

Continuité d'activité : les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des états financiers 2019 de l'entité, la Direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité.

Régularité

Sincérité

Prudence

Permanence des méthodes

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes :

NOTE 3 - Notes sur le bilan

Note 3.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06.

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

Note 3.2 - Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisations.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

Logiciels	1 à 5 ans
Installations et aménagements	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Note 3.3 - Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires et le montant des augmentations de capital.

Les provisions pour dépréciation de participation sont normalement calculées par référence à la valeur d'usage qui tient compte de différents critères tels le montant de la situation nette consolidée, la rentabilité, le cours de bourse, les perspectives d'évolution de la filiale...

Note 3.4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Note 3.5 - Fonds associatifs

Ils comprennent :

Fonds associatifs d'origine

Ces fonds correspondent à la dotation initiale aux fonds associatifs. Ils sont inscrits au passif du bilan et représentent 1 024 687 euros.

Reports à nouveau

Ils sont constitués des résultats (excédents ou déficits) cumulés de l'association.

Dans le cadre de la nouvelle présentation des comptes annuels et de l'application d'un nouveau plan comptable, les fonds dédiés ont fait l'objet d'un reclassement en report à nouveau à compter du 1^{er} janvier 2019, à hauteur de 16 348 823 euros.

Au 31 décembre 2019, ils représentent un solde créditeur de 15 425 523 euros, relatif à l'activité de gestion de la Taxe Fiscale de l'A.N.F.A, après prise en compte du résultat 2018 issu de la gestion de cette taxe.

Subventions d'investissement

Cette rubrique comprend le montant net des subventions versées par l'Etat ou les collectivités publiques, pour financer des investissements.

En contrepartie des amortissements des matériaux financés, les subventions sont rapportées au résultat de l'exercice au même rythme que les amortissements pratiqués.

L'ensemble de ces éléments se trouvent résumés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Ouverture	Reclassement fonds dédiés à l'ouverture	Apport Partiel d'Actif	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Report à nouveau	88 746 533	16 348 823	-88 746 534		- 923 300	15 425 523
Résultat de l'exercice	10 181 495		-11 104 795	4 066 576	923 300	4 066 576
Fonds associatifs	1 024 687					1 024 687
Subventions d'investissement	66 088 968				-1 610 311	64 478 657
Fonds dédiés	16 788 192	- 16 348 823	- 439 369			
TOTAL	182 829 875		-100 290 698	4 066 576	-1 610 311	84 995 443

Note 3.6 - Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques ont été inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2019, ces provisions s'élèvent à 125 K€.

NOTE 4 - Notes sur le compte de résultat**Note 4.1 - Produits**

Les produits de l'association sont répartis en fonction de leur objet. Leurs origines sont multiples. Les principaux produits récurrents sont les suivants :

Taxe fiscale (33 532 K€)

L'A.N.F.A. continue de percevoir la Taxe Fiscale de la branche de l'automobile, qui lui est reversée par le Trésor Public.

Ce produit apparaît sur la ligne "autres produits" du compte de résultat.

Subventions (571 K€)

L'A.N.F.A. perçoit des subventions en lien avec ses activités. Un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) représente la majorité de ces revenus.

Quote part de subvention d'investissement rapportée au résultat (1 610 K€)

La quote part d'amortissement des subventions d'investissement est comptabilisée en autres produits d'exploitation.

Produits financiers (29 K€)

Quelques revenus de placements financiers sont constatés par l'A.N.F.A., dans le cadre de la gestion courante de sa trésorerie.

Note 4.2 - Charges de fonctionnement

Les produits perçus permettent d'engager des dépenses dans l'intérêt de la branche de l'automobile, conformément à l'objet de la Taxe Fiscale.

Environ 60 % des dépenses bénéficient directement à des établissements de formation initiale. Ces dépenses sont majoritairement présentées sur la ligne "autres charges" du compte de résultat.

Les autres dépenses concernant les frais généraux, la gestion de l'entité et les dépenses de communication qui sont menées pour promouvoir les métiers de la branche.

NOTE 5 - Autres informations

Note 5.1 - Engagements de retraite

L'A.N.F.A. effectue des versements auprès de l'organisme de branche IRP AUTO pour les salariés afin de constituer un fonds de retraite destiné à couvrir l'engagement de l'association vis-à-vis des salariés.

Les indemnités de départ à la retraite sont prises en charge par ces organismes lorsqu'elles ne dépassent pas individuellement 33 K€. Dans ce cas précis, le complément d'indemnisation est à la charge de l'A.N.F.A.

L'engagement hors bilan à la fin de l'année 2019 n'a pas été calculé, étant jugé non significatif.

Note 5.2 - Informations relatives aux rémunérations

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (tels que définis par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif) n'est pas communiqué car cela reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

Note 5.3 - Ventilation de l'effectif

L'effectif du personnel au 31 décembre 2019 s'élève à 56 personnes dont 40 cadres et 16 employés et techniciens.

Note 5.4 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, de ceux facturés au titre de Services Autres que la Certification des Comptes.

Cette disposition est applicable à l'association.

Au cours de l'exercice 2019, le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes sur l'exercice est comptabilisé pour 33 600 Euros.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTE 6 - Notes complémentaires sur le bilan actif

Note 6.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 271 718	802 472	2 243 803	830 388
Immobilisations corporelles	13 587 690	42 071	3 471 496	10 158 265
Immobilisations financières	71 151 468	9 235	54 980	71 105 723
TOTAL	87 010 876	853 778	5 770 279	82 094 376

Les diminutions d'immobilisations sont principalement liées à l'Apport Partiel d'Actif (APA).

Une immobilisation incorporelle en cours de développement à fin 2018 a été mise en service au cours de l'exercice 2019. Elle apparaît dans le tableau ci-dessus en augmentation et en diminution pour 802 K€.

Les immobilisations financières sont principalement composées des titres de la S.C.I. DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE, pour 71 100 K€, dont l'A.N.F.A. détient 85,10 % à la fin d'année 2019. Ces titres de participation ne sont pas dépréciés.

A la fin de l'année 2018, les fonds propres de cette S.C.I. étaient de 76 411 K€.

Amortissements et dépréciations d'actif :

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 222 343	160 494	1 194 427	188 410
Immobilisations corporelles	9 002 080	1 610 735	3 373 551	7 239 264
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	10 224 423	1 771 229	4 567 978	7 427 674

Les diminutions d'amortissements sont principalement liées à l'APA.

Note 6.2 - Produits à recevoir par poste du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	3 611 911
Autres créances	675 889
Disponibilités	
TOTAL	4 287 800

La collecte à recevoir de Taxe Fiscale se rapportant à l'exercice 2019 est de 3 551 K€. Elle est évaluée à hauteur des encaissements de 2019 allant jusqu'au 15 février 2020. Ces règlements correspondent à des créances de Taxe Fiscale portées sur des déclarations de chiffre d'affaires de 2019 et acquises par conséquent à l'A.N.F.A. au titre de cet exercice.

Note 6.3 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTE 7 - Notes complémentaires sur le bilan passif

Note 7.1 - Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	88 491 344		88 366 344	125 000
TOTAL	88 491 344		88 366 344	125 000

La diminution de l'exercice est composée de :

- La reprise d'une provision pour restructuration, pour 250 K€,
- L'Apport Partiel d'Actif à l'OPCO MOBILITES, pour 88 116 K€.

Note 7.2 - Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	7 377 030	7 377 030		
Fournisseurs	6 074 511	6 074 511		
Dettes fiscales et sociales	766 333	766 333		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 517 812	1 517 812		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	15 735 685	15 735 685		

Note 7.3 - Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	2 754 637
Dettes fiscales et sociales	608 368
Autres dettes	
TOTAL	3 363 004

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTE 8 - Notes complémentaires sur le compte de résultat

Note 8.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

NOTE 9 - Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Note 9.1 - Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Collecte de taxe fiscale à recevoir	3 551 431
Autres produits à recevoir	60 480
TOTAL	3 611 911

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à obtenir	28 224
Personnel - produits à recevoir	3 266
Organismes sociaux - produits à recevoir	9 980
Débiteurs et créditeurs divers produits à recevoir	634 419
TOTAL	675 889

Note 9.2 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	410 392
TOTAL	410 392

Note 9.3 - Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.	2 754 637
TOTAL	2 754 637

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel - congés à payer	604
Personnel - provision CET	148 998
Personnel - provision congés divers	583
Personnel - provision jour récupération	39
Personnel - provision congés payés en cours	190 046
Personnel - pee / perco abondement net	9 822
Personnel - autres charges à payer	1 508
Personnel - provision primes	30 900
Personnel - provision indemnités diverses	32 100
Charges sociales sur congés payés en cours	91 825
Charges sociales sur CET	73 014
Charges sociales sur congés supplémentaires	286
Charges sociales sur récupérations	19
Charges sociales sur divers	13 482
Charges sociales sur primes	15 141
TOTAL	608 368

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 10 - Rappel du bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018
(présentés selon l'ancien format du plan comptable OPCA)

ANFA - consolidé ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018			Exercice clos le 31/12/2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	2 271 718	1 222 343	1 049 375	335 378
Immobilisations corporelles	13 587 690	9 002 080	4 585 610	6 703 441
Immobilisations financières	71 151 468	-	71 151 468	65 164 547
Compte de liaison Investissements			-	
TOTAL I	87 010 876	10 224 423	76 786 453	72 203 367
Actif circulant				
Adhérents et comptes rattachés	242 711 848	-	242 711 848	231 692 216
FSE/Etat/Régions/Autres collectivités locales	-	-	-	-
Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels	28 517 542	-	28 517 542	19 501 953
Autres subventions	415 138	-	415 138	-
Autres créances	23 935 709	-	23 935 709	22 069 661
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	76 860 211	-	76 860 211	67 898 209
Comptes de liaison - moyens communs	-	-	-	-
Comptes de liaison - entre dispositif	10 929 094	-	10 929 094	8 032 743
Charges constatées d'avance	111 380	-	111 380	114 027
TOTAL II	383 480 923	-	383 480 923	349 308 808
TOTAL GENERAL I+II	470 491 799	10 224 423	460 267 376	421 512 175

ANFA - consolidé PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018		Exercice clos le 31/12/2017	
Fonds propres				
Réserves	1 024 687	1 024 687		
Report à nouveau	88 746 533	87 249 158		
Résultat	10 181 495	635 615		
Subvention d'investissement	66 088 968	62 183 493		
TOTAL I	166 041 684	151 092 953		
Provisions				
Provisions pour charges de formation	-	-		
Provisions pour engagements de financement de formation	62 657 811	57 791 420		
Provisions pour risques de non-utilisation des subventions	-	-		
Fonds dédiés sur subventions de formation et d'exploitation	-	-		
Provisions pour reversement des sommes collectées au titre de la taxe d'apprentissage	24 837 529	23 454 962		
Autres provisions pour risques et charges	996 005	996 005		
Fonds dédiés	16 788 192	17 649 952		
TOTAL II	105 279 536	99 892 339		
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	638 956	4 650 603		
Adhérents et comptes rattachés	59 211	-		
Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels	28 830 477	29 455 490		
Dettes fournisseurs	76 339 096	59 694 895		
Dettes fiscales et sociales	34 309 779	31 991 277		
Autres dettes	35 322 847	34 086 320		
Comptes de liaison - moyens communs	-	-		
Comptes de liaison - entre dispositif	10 929 091	8 032 743		
Produits constatés d'avance	2 516 699	2 615 555		
TOTAL III	188 946 156	170 526 884		
TOTAL GENERAL I+II+III	460 267 376	421 512 175		

Poste	Consolidé	
	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Collecte		
Contribution des entreprises	273 645 387	259 137 469
Abondement FPSPP	-	-
Subventions		
Aides de l'Etat	600 000	-
Aides des Régions et autres collectivités locales	29 044	20 400
Aides du Fonds Social Européen	-	-
Appels à projet - part FPSPP	2 419 590	1 368 222
Appels à projet - part FSE	-	-
Péréquation	22 815 497	19 002 781
Autres aides	-	-
Transferts de fonds mutualisés entre agréments	2 000 000	-
Produits de gestion courante	-	-
Reprises de provisions	-	-
Provisions pour charges de formation	-	-
Provisions pour engagements de financement de formation	45 070 475	37 341 114
Provisions pour risques de non-utilisation des subventions	-	-
Report des subventions non-utilisées des exercices antérieurs	-	-
Provisions pour reversement des sommes collectées au titre de l'apprentissage	23 454 962	22 677 197
Provisions pour risques et charges	-	-
Produits de Formation	370 034 956	339 567 183
Charges de formation		
Formation continue	155 050 956	142 466 606
Formation initiale	45 116 990	40 911 249
Sous-total	200 167 957	183 377 855
Collecte reversée	29 131 512	27 936 523
Transferts de fonds mutualisés entre agréments	2 000 000	-
Charges diverses de gestion courante	-	-
Transfert FPSPP	-	2 057 832
Transfert Fraction régionale pour l'apprentissage	27 775 501	26 476 932
Autres charges	6 000 000	6 000 000
Dotations aux provisions	-	-
Provisions pour charges de formation	-	-
Provisions pour engagements de financement de formation	49 936 856	47 581 819
Provisions pour risques de non-utilisation des subventions	-	-
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	-	-
Provisions pour reversement des sommes collectées au titre de l'apprentissage	24 837 529	23 454 962
Autres provisions pour risques et charges	-	442 153
Charges de formation	339 849 363	317 328 077
TOTAL I - RESULTAT DE FORMATION	30 185 592	22 239 106
Produits divers de fonctionnement		
Subventions de fonctionnement	2 409 160	1 627 306
Transferts de charges	276 504	308 288
Report des subventions non-utilisées des exercices antérieurs	-	-
Reprises de provisions pour risques et charges	-	-
Autres produits	107 819	96 258
Produits de fonctionnement	2 793 483	2 231 832
Charges liées au fonctionnement		
Achats	-	-
Services extérieurs	11 948 116	13 567 002
Impôts et taxes	170 774	185 021
Charges de personnel	10 985 371	10 070 014
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	189 473	318 980
Autres charges	22 372	20 465
Charges de Fonctionnement	23 316 106	24 161 483
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 20 522 623	- 21 929 660
TOTAL III - RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	9 662 969	309 469
Produits financiers	345 989	429 164
Charges Financières	-	6
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	345 989	429 168
Produits exceptionnels	255 574	-
Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	255 574	-
Impôts sur les sociétés	83 037	103 000
TOTAL VI - RESULTAT DE L'EXERCICE	10 181 495	835 615
TOTAL PRODUITS	373 430 002	342 228 179
TOTAL CHARGES	363 248 507	341 592 565